

AVIS CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2017-E-032

séance du 12 octobre 2017

Concernant les projets de travaux en réserve naturelle nationale du Haut Rhône Français dans le cadre de la remise en navigabilité du Haut Rhône

Lors de sa séance du 12/10/2017, le CSRPN a été consulté pour examiner les projets de travaux de la CNR en réserve naturelle nationale du Haut Rhône Français dans le cadre de la remise en navigabilité du Haut Rhône Français.

Bien que conscient des enjeux sécuritaires liés à la navigation, le CSRPN souligne l'absolue nécessité de préserver l'ambiance paysagère propre à cette réserve naturelle nationale en proposant des solutions novatrices en matière de signalisation. Il rappelle qu'aucun paysage fluvial comparable ne subsiste plus le long du cours du Rhône.

L'étude de solutions alternatives au balisage, de type application pour smartphone/tablette, contribuerait à une information mise à jour régulièrement sur les conditions de navigation (prise en compte des déplacements alluviaux...) et à la mise à disposition du public des informations sur la réserve, les milieux traversés...

Si la mise en place de panneaux terrestres s'avère inévitable, le CSRPN demande à ce que la signalétique de la réserve naturelle soit apposée sur chacune des faces dans la traversée de celle-ci.

Enfin, la pratique de la navigation devra être strictement encadrée (interdiction de circulation dans les lônes latérales, etc) par arrêté inter-préfectoral en application de l'art. 18-1° du décret de la réserve naturelle.

le Président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

